



Reconnaissance des titres professionnels cantonaux

AMBULANCIÈRES ET AMBULANCIERS DIPLÔMÉS

La reconnaissance des titres cantonaux est régie par les dispositions légales suivantes: Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002, l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003 ainsi que les réglementations déterminantes de l'ancien droit intercantonal (ORDS et RRTC).

Les titres reconnus sont considérés comme des titres fédéraux.

Les ambulancières et ambulanciers IAS porteurs d'un titre cantonal obtenu avant l'entrée en vigueur des prescriptions CRS ou avant que la formation suivie ne soit approuvée ou reconnue peuvent demander la reconnaissance par la CRS.

Pour pouvoir faire reconnaître leur titre, les ambulanciers doivent:

- une fois en possession de l'attestation IAS, avoir exercé leur activité professionnelle pendant deux ans au moins en Suisse (80% - 100%) et avoir acquis ainsi une expérience professionnelle suffisante dans un service de sauvetage;
- avoir suivi, après l'obtention de l'attestation IAS, 10 jours de cours de formation continue

Pour ce qui est de la prise en compte de ces cours de formation continue dans le cadre de la procédure de reconnaissance, nous pouvons vous communiquer ce qui suit:

- Nous tenons en principe compte des cours fréquentés et des unités d'apprentissage suivis en interne ou en externe.
- Le cours et/ou l'unité d'apprentissage en question doit être attesté et signé par la direction qui en est responsable (date et signature), notamment pour ce qui est du contenu (indication du thème traité) et de la durée (en jours, demi-journées ou heures).
- Les attestations de ce type peuvent être établies soit sur une formule volante, soit inscrites dans le carnet de formation continue de la personne concernée.
La taxe de reconnaissance incluant l'enregistrement auprès de la CRS se monte à 280 francs, non compris les éventuels émoluments d'examen ou de recours.

Renseignements et formulaires peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

Croix-Rouge suisse
Enregistrement
Werkstrasse 18
3084 Wabern

Tél: 058 400 4575

Email: reconnaissance@redcross.ch